

Myd'l

FOURNISSEUR ACCESSIBILITÉ RÉFÉRENCÉ PAR LA CFBCT



JUSQU'À 20.500 €

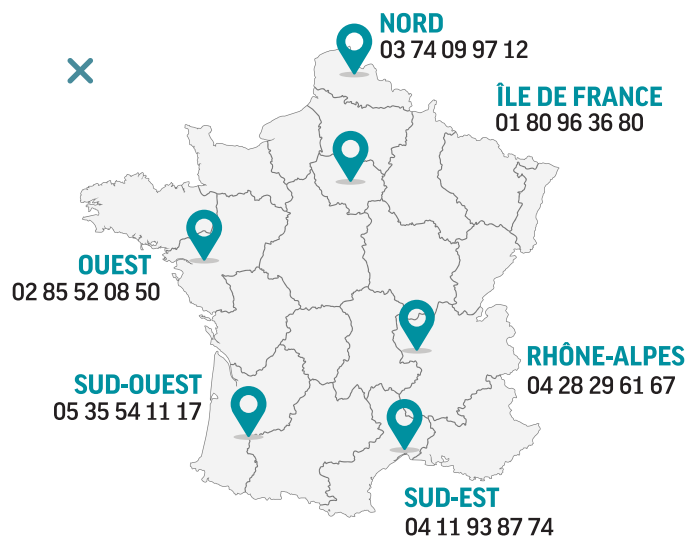
**D'AIDE POUR RENDRE VOTRE ÉTABLISSEMENT
ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE**



Scannez-moi



Consultez notre catalogue dédié
au fond territorial d'accessibilité



Vous êtes adhérent à la CFBCT, vous avez
droit à des conditions particulières.

Contactez-nous pour en savoir plus
Vente directe du fabricant

01 80 96 36 80

CARRY ON – Bouton
d'appel auto-alimenté

42,10 € HT



Boucle d'induction magnétique
pour comptoir

214,90 € HT

Signalétique appel d'accès Rampe
Amovible

16,20 € HT



MYD'L, fabricant français, vous propose un large
choix de solutions éligibles au Fond Territorial
d'Accessibilité à mettre en œuvre pour que votre
établissement soit accessible.

Vente directe du fabricant

WWW.MYDL.FR

01 80 96 36 80

UN FONDS DÉDIÉ

Avec une enveloppe de 300 millions d'euros sur 5 ans, l'état vous aide à financer vos travaux et équipements de mise en accessibilité.

Pouvez-vous bénéficier de ce fonds ?

- ✓ **Oui**, si vous êtes un établissement privé recevant du public de 5^e catégorie
Par exemple: commerces de proximité, hôtels, restaurants, commerces alimentaires...
- ✓ **Et**, si vous êtes une TPE ou une PME.

Que pouvez-vous financer avec ce fonds ?

- ✓ Des **équipements et des travaux de mise en accessibilité**
Par exemple: travaux d'installation d'une rampe d'accès, travaux pour agrandir la largeur des couloirs, pour supprimer une marche à l'entrée, signalisation adaptée...
- ✓ Le **diagnostic des conditions d'accessibilité de votre établissement**
C'est-à-dire l'identification des actions de mise en accessibilité à mener.
- ✓ Un **accompagnement par un maître d'ouvrage** lors de la réalisation des travaux.

Quel est le montant de l'aide que vous pouvez obtenir ?

- L'État finance **50%** des dépenses engagées pour **les équipements et les travaux** de mise en accessibilité.
Avec un **maximum de 20 000 €** d'aide versée.
- L'État finance **50%** des dépenses engagées pour **le diagnostic** des conditions d'accessibilité et **l'assistance à maîtrise d'ouvrage**.
Avec un **maximum de 500€** d'aide versée.

COMMENT CONSTITUER VOTRE DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE ?

Retrouvez l'ensemble de la procédure à suivre et l'ensemble des pièces à fournir sur le site <https://www.asp-public.fr/aides/fonds-territorial-accessibilite>

Pour des petits travaux et certains équipements

- 1 Constituez votre dossier de demande de subvention avec les pièces justificatives requises.
- 2 Déposez votre dossier sur le site de l'Agence de services et de paiement [asp-public.fr](https://www.asp-public.fr)

Pour des grands travaux et certains équipements

- 1 **Téléchargez l'autorisation de construire, aménager et modifier** un ERP sur le site [service-public.fr](https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R10190)
<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R10190>
- 2 **Déposez cette demande d'autorisation à la mairie.**
Vous obtiendrez un numéro de demande.
- 3 **Constituez votre dossier** de demande de subvention avec les pièces justificatives requises.
- 4 **Déposez votre dossier** sur le site de l'Agence de services et de paiement [asp-public.fr](https://www.asp-public.fr)

Depuis le 2 novembre 2023

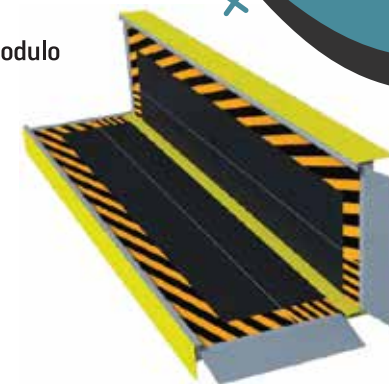
- ✓ **Déposez votre dossier** de demande d'aide sur le site de l'Agence de services et de paiement [asp-public.fr](https://www.asp-public.fr).

Et ensuite ? Si votre dossier est accepté

- Vous recevrez **30% de l'aide** dès le commencement de l'exécution du projet (*signature des devis, passage de commandes, achats d'équipements, etc.*).
- Vous recevrez le solde quand les travaux seront terminés, sur présentation des factures acquittées et du Cerfa accepté (*s'il est nécessaire*).

Rampe Amovible Modulo

À PARTIR DE
128,50 € HT



Rampe d'accès Amovible Pliante

À PARTIR DE
249,50 € HT



Plateforme pour rampe Équerre

À PARTIR DE
761,40 € HT

